

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

DCM 2026.004

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 JANVIER 2026 à 20 H 30

Le quinze janvier deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 janvier 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Onze) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Huit dont un pouvoir) :

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à Monsieur Pascal DANCETTE)

Mme Marion CHOFFEL

M. Yves DELORME

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Catherine JEANTROUX

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Mme Sandrine TAVERNIER

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2026.004 : Salle des Orchidées - Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire explique que la Salle des Orchidées est une salle des fêtes qui a pour vocation d'accueillir diverses activités. Elle peut être louée à des particuliers, des organismes, et associations extérieures à la commune en fonction des créneaux disponibles.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette salle et pour le bon déroulement des activités, il convient de mettre en place un règlement intérieur en vigueur.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le faire appliquer à compter du 1^{er} février 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de règlement intérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** toutes les propositions énoncées dans le présent règlement joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent règlement et à le faire appliquer à compter du 1^{er} février 2026

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 069-216901892-20260115-2026_004-DE

Berger
Levrault

Pour extraire, conformément,
A Sainte-Colombe, le 15 janvier 2026

Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE



Transmis en Préfecture le : 19/01/2026
Affiché le : 19/01/2026

Le Maire,
Marc DELEIGUE

